

PARTENARIAT ET VILLE

Intervenants : Jean-Michel PASCAL ()*

*Antoine BONNEVAL (**)*

() Chef de projet Ville à Gonesse (Val-d'Oise)*

*(**) Maire adjoint à Cergy (Val-d'Oise)*

Francine Best introduit l'atelier en rappelant qu'au moins pour les écoles le partenariat entre l'école et les municipalités est une réalité juridique et historique depuis 1881. Les communes ont en effet la responsabilité de fournir les moyens de fonctionnement des écoles. Ce sont des initiatives venues des communes qui précéderont l'apparition d'une politique de la ville. Avec la création des ZEP, le mouvement s'accélère, le partenariat y étant presque obligatoire. Le concept de "ville éducative", avant de s'appliquer progressivement sur le terrain, commencera par heurter ceux des enseignants qui s'en tiennent à une stricte séparation des domaines et redoutent les ingérences.

Dix mois d'école à l'Opéra

Jean-Michel Pascal, chef de projet Ville à Gonesse (Val-d'Oise), présente le projet "Dix mois d'école à l'Opéra". Gonesse est une commune de 25 000 habitants, avec 9 écoles élémentaires, 12 maternelles, 3 collèges, 1 lycée. Une commune qui, malgré une certaine prospérité économique liée à l'aéroport de Roissy, comprend des poches de situations très dégradées.

L'action décrite (d'autres projets existent dans d'autres établissements) concerne le collège Robert Doisneau, qui recrute en particulier dans un quartier de 600 logements, totalement abandonné par l'ancienne municipalité pendant plus de dix ans et stigmatisé dans la commune comme une source de nombreuses nuisances. On notera que cette commune s'est longtemps opposée aussi bien à la création de ZEP qu'à l'inscription dans la politique de la ville.

Le projet naîtra de la rencontre d'une initiative municipale et de l'engagement d'un groupe d'enseignants. L'objectif commun est la reconquête d'un territoire pour tous les services publics. Pour la commune, il s'agit de mettre fin à une stigmatisation et à un sentiment d'abandon par une action phare. Pour le collège, il s'agit de reprendre l'initiative et de montrer la possibilité de mettre les élèves au travail, de les faire réussir et de mettre fin à la stigmatisation des élèves.

En outre, les trois enseignants qui seront les chevilles ouvrières de ce projet s'intéressent personnellement à l'opéra, à la musique, au théâtre et trouvent l'occasion d'introduire leurs centres d'intérêt dans leur enseignement. Une fois par mois, soit dix fois dans l'année, la classe sélectionnée, toujours la même pendant trois ans, se rend à l'Opéra et y rencontre différents corps de métier (il y en a plus de 120 à l'Opéra). On peut ainsi montrer que tous les métiers peuvent contribuer à créer de la beauté. Par trois fois, les élèves assistent à une représentation.

Il a fallu un an et demi pour lancer le projet, dont un an pour constituer le petit groupe de professeurs qui allait poser la candidature de leur établissement et six mois pour préparer le projet. L'opération commence, avec les élèves, à la rentrée 1999, mais, six mois avant, une dizaine d'enseignants se mobilisent autour de la conception d'un projet. Cette mobilisation était sans précédent dans l'histoire de ce collège. Une classe de cinquième sera composée avec 22 élèves, parmi ceux qui avaient été les plus en difficulté l'année précédente. La composition de cette classe étonne plusieurs participants à l'atelier, mais la question ne sera pas approfondie.

Les trois premiers mois seront très difficiles, les élèves comprenant mal pourquoi on les a entraînés dans ce projet. Le déclin viendra en janvier d'une représentation de "La Belle au bois dormant". La classe se mobilise autour de la construction d'un spectacle de fin d'année sur le thème "À quoi rêve la Belle pendant qu'elle dort ?". Les élèves écrivent des textes, recherchent des musiques, construisent des décors.

Le spectacle de fin d'année, dans la salle municipale, rencontre un succès étonnant : 460 personnes y assistent, alors que le collège aurait préféré limiter les entrées. Les élèves se sentent reconnus.

Pour la ville, l'opération est réussie et est reconduite. La classe est l'une des 4 (sur 30) à être sélectionnée pour monter un spectacle sur la scène de l'Opéra. Un artiste de cet établissement vient

chaque semaine travailler au collège, avec maintenant des exigences de niveau professionnel. "Mais, demandent les *participants*, quels changements peut-on observer pour le collège ?"

"D'abord, des changements de comportement, fréquents lorsque ce type d'initiative réussit, mais aussi une amélioration indirecte des performances scolaires : la moyenne des résultats scolaires du groupe passe de 5 à 6/20 à 9 ou 10. Un travail en commun avec la SEGPA se développe l'année suivante. Mais surtout un travail d'insertion et d'orientation, avec des recherches dans toute la région, pour proposer aux 22 élèves des formations après la 3e, en rapport avec ce qu'ils auront déjà acquis. Alors que le collège avait les résultats les plus faibles du département au brevet et que le département se situe aux évaluations nationales parmi les plus faibles, cette opération le tire vers le haut."

Corinne Mérini analyse cette initiative selon la grille exposée précédemment et rappelle qu'il existe des techniques d'analyse des actions en partenariat. Ici, chacun des partenaires a ses objectifs, définis à partir de la position qu'il occupe : un objectif civique - la reconquête du territoire - pour la ville, et les apprentissages pour le collège. Chacun a ses référents pour mesurer à partir de son point de vue les résultats de l'action. Celle-ci est ainsi soumise à un système d'évaluation plurielle et hétérogène. Pour les enseignants, il s'agit tout naturellement des notes obtenues en classe.

Une politique communale menée pendant douze ans

Antoine Bonneval, adjoint au maire de Cergy (Val-d'Oise), expose ensuite la politique menée par la ville en partenariat depuis douze ans. Il souligne la légitimité électorale et la spécificité de l'action municipale en général. D'abord, les élus doivent rendre compte de l'utilisation des deniers publics et des résultats obtenus dans le cadre de leur mandat de six ans, expliquer et convaincre. Ensuite, ils ont une vision transversale des problèmes de leur ville (la sécurité, le commerce, l'éducation, etc.) : ils peuvent ainsi décloisonner les services municipaux, qui ont des cultures et des compétences différentes, assurer une continuité entre les actions menées par différents services de l'Etat et de la commune, assurer la continuité éducative entre le temps scolaire et les autres temps. Les élus communaux ont une image très globale des enfants et des jeunes.

Cergy compte 50 écoles élémentaires, 5 collèges, 3 lycées, 1 université et de nombreuses grandes écoles privées (plus de 20 000 étudiants). 3 REP ont été créés récemment. En réponse à une question d'étudiants d'UFR présents à l'atelier, l'intervenant explique pourquoi la création d'une ZEP n'était pas justifiée par la situation de la commune : l'absence de ZEP n'est pas le signe d'une réticence, c'est que le concept de REP paraissait mieux adapté aux réalités de Cergy.

Les communes coopèrent avec les services de l'Etat et en même temps, en tant que représentantes des habitants, les interpellent, leur demandent des comptes sur leur action. Ceci est vrai pour l'Éducation nationale comme pour les autres services de l'Etat (Justice, Police...).

L'utilisation des ressources financières et des moyens logistiques de la commune est souvent un point central dans la relation de partenariat. Il faut trouver une solution à égale distance entre le "paie et tais-toi" et le "je paie, donc je décide". Chacun doit agir en fonction de ses objectifs et de ses critères propres d'évaluation.

Au niveau des parents d'élèves, le monde de l'école est une bonne porte d'accès pour ceux-ci à la citoyenneté et à la démocratie locale. Les conseils d'école existent en France depuis vingt-cinq ans et n'ont pas d'équivalent dans les autres services de l'Etat. La commune de Cergy a édité un guide du parent d'élève élu au conseil d'école, pour aider ces parents à s'orienter dans le jeu institutionnel et à dépasser le point de vue de leur école particulière.

Au niveau des jeunes, un conseil a été créé à partir des délégués d'élèves pour débattre de problèmes dépassant le monde scolaire.

Les enseignants sont parfois sceptiques et souvent soupçonneux à l'égard des collectivités locales, à fortiori lorsqu'ils découvrent des projets déjà bouclés par des institutions qui leur semblent extérieures.

La ville de Cergy travaille aussi avec d'autres associations. " École et vie locale ", depuis vingt ans, tisse des relations avec les entreprises. Des entreprises coopèrent aussi : la FNAC avec le Concours des lycéens et " Prose combat ", où des élèves ont travaillé pendant une semaine avec des journalistes professionnels à la rédaction d'un vrai journal. L'action a duré trois ans.

La ville entretient aussi des relations avec des associations plus militantes dont le point de vue peut poser problème aux institutions. Le dynamisme d'une " Maison des femmes " dans le domaine de la prévention des abus sexuels bouscule parfois le service de santé scolaire. De même, une association souhaite intervenir dans des établissements sur le thème des mariages forcés dans certaines communautés, mais on craint alors de susciter des difficultés avec les familles.

Plusieurs exemples d'actions menées ou gérées en partenariat à Cergy sont ensuite décrits. En ce qui concerne la gestion des dérogations à la sectorisation des affectations des élèves des écoles primaires, une commission municipale paritaire associe toutes les associations de parents d'élèves et la commune. Les demandes de dérogation sont visées par les deux directeurs d'école concernés.

Un débat s'instaure sur le rôle des parents dans ces commissions et sur la plus ou moins grande intransigeance dont la ville devrait faire preuve. L'intervenant précise que, pour la commune il s'agit de maintenir la mixité sociale des écoles mais aussi de l'habitat. Les refus de dérogation ne doivent pas entraîner de départs d'habitants ni de fuite vers le privé.

Le partenariat concerne peu le cœur des apprentissages à forte structuration linéaire (mathématiques, grammaire...); il risque même parfois d'être contre-productif en ce domaine en augmentant une certaine dispersion. Il est par contre très positif ou semble plus adapté à la formation de la sensibilité, de la civilité, de la citoyenneté, etc.

La commune a lancé un débat sur l'utilisation de l'ensemble des ressources affectées aux activités périscolaires. La prise de conscience de l'importance des moyens mis en jeu, le souci de dégager l'enjeu réel des actions, la nécessité d'une vision globale et discutée globalement ont rencontré l'accord de l'ensemble des partenaires et les a incités à élaborer des projets de qualité.

La commune a regroupé et soutenu des initiatives associatives de soutien et d'accompagnement scolaire utilisant le bénévolat, en particulier des étudiants. Elle s'est efforcée de faciliter la liaison avec les écoles et collèges.

Des projets éducatifs locaux concertés ont été ainsi élaborés dans différents domaines : éducation à la santé (avec des interventions du Théâtre Forum), activités sportives, culturelles.

Les participants s'interrogent sur l'accueil réservé par les établissements à ces initiatives et sur les limites des interventions extérieures. Ces projets doivent concilier des cultures et des sensibilités différentes. Le monde enseignant et les directions d'établissement ont tendance à minimiser l'existence de problèmes d'adolescents et à vouloir rester au plus près de la transmission des savoirs, quitte à ignorer la dimension émotionnelle.

Corinne Mérini souligne que les deux exemples présentés illustrent bien le partenariat parce qu'ils décrivent des actions communes. Rencontrer des parents c'est de la communication ; le partenariat c'est agir avec eux.

En conclusion : deux actions très différentes ont été exposées, du point de vue des villes concernées. D'une part, un projet ambitieux et spectaculaire mais portant sur une seule classe et dans une situation très dégradée et, d'autre part, une politique menée sur douze ans dans une situation plus ordinaire.

Dans les deux cas, l'initiative venait de la municipalité. À Gonesse, il a fallu près d'une année pour qu'une équipe de volontaires émerge. À Cergy, la politique menée ne touche pas directement le cœur du métier d'enseignant. Dans ces conditions, l'initiative municipale fournit des points d'appui aux enseignants les plus actifs, mais l'Éducation nationale est plutôt en retrait, au moins au départ.

L'évaluation de l'action selon les critères propres au collège n'est pas prévue dès le début. Si les résultats en termes de motivation des élèves, de vie scolaire, d'éducation à la citoyenneté sont, comme dans toutes les actions innovantes, assez facilement repérés, il est plus difficile d'évaluer les répercussions sur les apprentissages, mission centrale de l'école. Pour la classe à l'Opéra, des progrès sensibles ont été observés dans les notes obtenues par les élèves. Cette action est un exemple "d'action extraordinaire" ayant des effets sur les apprentissages, ce qui n'est pas toujours le cas. La marge de liberté pour l'innovation était importante : l'action s'adressait aux élèves les plus en difficulté d'un collège difficile, elle a été menée par des enseignants déjà très impliqués aussi bien dans l'aide à ces élèves que dans l'art lyrique. Il a fallu un événement extrascolaire, une représentation à l'Opéra, pour déclencher la motivation des élèves.